

Conseil municipal Une séance sans l'opposition

Le début de la dernière séance du conseil municipal a, une nouvelle fois, été très animé. Marc Le Ligné est en effet intervenu avant l'ouverture de la séance, revenant sur les propos insultants tenus à l'égard de certains élus de l'opposition. Il déclare que « *si nous voulons poursuivre dans un climat serein, il est nécessaire de respecter autrui. Je souhaite que le maire présente ses excuses* ».

Le maire refuse et précise qu'avant chaque séance, il reçoit les membres de l'opposition: « *S'ils ont une communication à faire, c'est à ce moment qu'il faut le faire* ». L'opposition se retire avant l'ouverture de la séance et, le quorum étant atteint, la séance débute avec uniquement les membres de la majorité. Le maire, insiste « *les propos de l'opposition ont été blessants à notre égard, et je pense que l'opposition regrette amèrement leur prise de position de la dernière fois et qu'ils essayent de se récupérer par un mouvement de manche ce soir* ».

Pendant toute la durée du conseil, le maire reviendra régulièrement sur l'absence des élus de l'opposition. La séance n'étant pas ouverte au moment de cet échange préliminaire, ces différents propos ne seront donc pas consignés dans le procès-verbal de séance.

Droit de préemption urbain: Le maire revient sur le départ des conseillers de l'opposition et explique: « *Je pense que le départ de l'opposition concerne ce point de l'ordre du jour. J'ai dit tantôt à mon adjoint, qu'ils feront tout pour ne pas voter pour ou contre le déplacement du bureau de poste* ». Le conseil avait autorisé le maire à négocier avec le Crédit Agricole et la Poste pour le transfert de celle-ci dans l'ancien local bancaire. Le coût de cette opération s'élève à 30 000 euros, dont 10 000 euros à la charge de la commune, car il faudra créer une rampe d'accès pour les fauteuils roulants, agrandir l'ouverture, poser un vitrage de sécurité. 85 000 euros sont nécessaires pour l'achat du bâtiment, il faut donc trouver une recette pour équilibrer cette dépense. Le maire souhaite donc « *vendre l'actuel bâtiment de la Poste, qui ne re-*

Sentiers de randonnées pédestres: La Communauté d'agglomération lance un projet pour la restauration et l'entretien des sentiers. La commune qui compte principalement deux sentiers, le circuit des Moulins et le circuit du Littoral transfère donc cette compétence à la communauté d'agglomération pour la somme de 6 800 euros pour trois ans et pourra obtenir une subvention du conseil général.

Résidence Du Rhun: La commune accepte la demande de garantie d'emprunt formulée par la société BSB qui va réaliser les logements locatifs. Tous les lots ont été vendus, la moyenne d'âge des acquéreurs est de 35 ans et 16 enfants sont déjà comptabilisés. Le maire s'en réjouit et pense que « *nous avons des chances d'avoir une réouverture de classe en septembre 2006 ou 2007* ».

Camping municipal: Dans le cadre du jugement opposant la commune à l'ancienne gérante du camping qui doit de l'argent à la commune, il faut attendre que sa liquidation personnelle soit réalisée pour récupérer ces fonds. Les travaux du camping sont en phase de finition. L'éclairage de l'allée centrale et le changement de 20 coffrets électriques ont été réalisés par les services techniques. Le restaurant sera ouvert à l'ascension, le camping, le 10 juin, les gérants sont déjà en place.

Tennis municipaux: Une réflexion est engagée sur les possibilités d'organisation d'utilisation des terrains, qui ne sont pas en très bon état et donc peu utilisés et le mini stadium, souvent sollicité par les jeunes.

Rétrocession de concession: Madame Lucienne Guégan souhaite rétrocéder à la commune la concession 246 du cimetière. Avis favorable des élus.

Désherbage des trottoirs: Une entreprise spécialisée passera trois fois par an désherber à l'eau bouillante puisque l'utilisation des pesticides sont désormais interdits

Colombarium: Un appel d'offres est en cours pour l'espace cinéraire comprenant la mise en place de ca-